



**COMITE DIRECTEUR DE LA LIGUE
NATIONALE DE BASKETBALL**
Consultation par courriel
Validation en date du 1^{er} février 2020

En application de l'article 13 des statuts de la LNB, les membres du Comité Directeur ont été consultés par courriel entre le 30 janvier 2020 et le 1^{er} février 2020.

10 membres sur 17 ont participé aux votes dans les délais impartis.

Ont voté par retour de courriels : MM. Alain BERAL, Paul MERLIOT, Yvan GUEUDER, Jean-Marc JEHANNO, Christian DEVOS, Christophe LE BOUILLE, Louis BORDONNEAU, Philippe LEGNAME, Nicolas RAIMBAULT, José RUIZ.

Le Comité Directeur réunissant au moins la moitié de ses membres peut valablement délibérer.

Relevé de Décisions

Sujet n°1 : Report d'encaissement 2ème tiers des droits d'accès de la saison 2019/2020 – FOS PROVENCE BASKET

Le club de FOS PROVENCE BASKET sollicite une demande de report concernant le paiement de ses droits d'accès dus à la LNB au 01/02/2020. Le club demande en effet un report d'encaissement au 29 février 2020.

Les membres du Comité Directeur ont eu le choix entre les 3 propositions suivantes :

- Acceptation d'un report au 15 février 2020
- Acceptation d'un report au 29 février 2020
- Refus d'accorder un report d'encaissement – Paiement au 31/01/2020
- Abstention

Nombre de votants : 10

Résultats des votes :

- Acceptation d'un report au 15 février 2020 : 1 voix
- Acceptation d'un report au 29 février 2020 : 7 voix
- Refus d'accorder un report d'encaissement – Paiement au 31/01/2020 : 2 voix
- Abstention : 0 voix

Il est donc décidé d'accorder au club de FOS PROVENCE BASKET le report d'encaissement du 2nd tiers des droits d'accès de la saison 2019/2020 au 29 février 2020 au plus tard.



**Le Président
M. Alain BERAL**



**Le Vice-Président
en Charge du Secrétariat Général
M. Paul MERLIOT**